Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260508-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 30 avril 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, MORAND Véronique, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à LABBÉ Pierrick), TERTRAIS Fabien (pouvoir à Tony LANGLOIS).

Secrétaire de séance : Olivier BOUCHARD

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES D20260508

Vu l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		COMMERCES ET SERVICES
Fonctionnement	Budget primitif	35 000,00
	Dépenses	20 397,66
	Recettes	46 968,33
	Résultat de l'exercice	**26 570,67**
	Résultat antérieur	0,00
	Résultat cumulé à affecter	**26 570,67**
Investissement	Budget primitif	698 860,00
	Dépenses	291 666,64
	Recettes	286 335,12
	Résultat de l'exercice	**-5 331,52**
	Résultat antérieur	-325 948,19
	Résultat cumulé	**-331 279,71**
	Restes à réaliser dépenses	20 000,00
	Restes à réaliser recettes	150 000,00
	Solde RAR	130 000,00
	Reprise résultat Inv **001**	**-331 279,71**
	Besoin de financement ou excédent	201 279,71
	Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**26 570,67**
	Report en F 002	**0,00**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260508-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**26 570,67**
Report en F 002	**0,00**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au budget commerces et services 2026, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,

Olivier BOUCHARD

MAIRIE DE BEIGNON
56 (MORBIHAN)